

## **Politique des droits de l'homme du Groupe Kagome**

Nous pensons qu'il est du devoir du Groupe Kagome (ci-après faisant référence à Kagome Co., Ltd et ses filiales consolidées) de respecter les droits de l'homme fondamentaux des personnes impliquées dans nos activités commerciales et des personnes des pays et régions dans lesquels nous faisons des affaires dans le cadre de la mise en pratique par le Groupe de notre Philosophie d'entreprise.

Comme guide pour prendre nos responsabilités en matière de respect des droits de l'homme, nous avons établi une politique dite Politique des droits de l'homme du Groupe Kagome (ci-après dénommée « la présente Politique ») et mènerons nos activités conformément à la présente Politique.

Nous mettrons en place une structure appropriée pour la mise en œuvre de la présente Politique, après avoir préalablement clairement établi à qui incombe la responsabilité de sa mise en œuvre.

### **Approche de base**

Nous considérons la présente Politique comme une politique qui vient compléter le Code de conduite Kagome, et nous défendrons et respecterons les normes internationales suivantes.

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Déclaration sur les EMN
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises internationales sur la conduite responsable des entreprises
- Droits de l'enfant et Principes régissant les entreprises

Nous considérerons les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme comme un cadre pour la mise en œuvre de notre travail de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, et nous respecterons l'ensemble des lois en vigueur dans les pays et régions dans lesquels nous entreprenons des activités commerciales. En cas de contradiction entre les droits de l'homme reconnus sur le plan international et les lois locales, nous ferons en sorte de respecter les principes internationaux des droits de l'homme.

### **Champ d'application**

La présente Politique s'applique à l'ensemble des cadres et employés du Groupe Kagome. De plus, dans le cadre de la prise de nos responsabilités pour respecter les droits de l'homme dans nos activités commerciales, nous demanderons que l'ensemble de nos partenaires commerciaux impliqués dans les produits et services du Groupe Kagome comprennent et défendent la présente Politique tout en les encourageant à respecter les droits de l'homme et en collaborant avec eux pour promouvoir le respect des droits de l'homme.

### **Respect des droits de l'homme des parties prenantes**

Nous reconnaissons que l'ensemble de nos activités commerciales peuvent potentiellement impacter directement ou indirectement les droits de l'homme, et nous respecterons les droits de

l'homme de l'ensemble des parties prenantes dans les activités commerciales du Groupe Kagome.

#### **Amélioration de l'environnement du lieu de travail**

- Nous nous assurerons que nos lieux de travail sont sûrs, propres et sains afin de faciliter le travail à long terme.

#### **Rémunération équitable et gestion du temps de travail**

- Nous verserons une rémunération équitable et nous gérerons le temps de travail conformément à la loi.

#### **Respect des droits du travail fondamentaux**

- Nous respecterons le droit à la liberté d'association, le droit à la négociation collective et les autres droits du travail fondamentaux.

#### **Absence de travail forcé ou de travail des enfants**

- Nous ne participerons pas au travail forcé, au travail des enfants, au trafic d'êtres humains ni à aucune autre forme d'esclavage moderne.

#### **Absence de discrimination ou de harcèlement**

- Nous supprimerons toute forme de discrimination sur la base d'éléments tels que la nationalité, l'appartenance ethnique, la race, les croyances, les idéaux, la religion, le genre, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, le rang social, et nous ne participerons jamais à aucun acte de harcèlement en violation de la dignité de l'individu.

#### **Traitement approprié des données à caractère personnel et respect de la vie privée**

- Nous nous conformerons à la Loi sur la protection des données à caractère personnel et nous nous efforcerons de traiter correctement les données à caractère personnel tout en respectant la vie privée.

### **Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme**

En adoptant une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, nous identifierons tout impact négatif sur les droits de l'homme que nous puissions avoir en société, et nous travaillerons pour prévenir et atténuer lesdits impacts.

### **Réparation**

Par la mise à disposition d'un point de contact pour les problèmes de conformité et à des fins de dénonciation, nous nous efforcerons d'identifier et de prévenir rapidement les impacts négatifs sur les droits de l'homme.

S'il apparaît évident que nos activités commerciales ont eu ou ont contribué à avoir un impact négatif direct sur les droits de l'homme, nous travaillerons de sorte à offrir réparation via les procédures appropriées.

### **Dialogue et discussion**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Politique, nous nous appuyerons sur les connaissances spécialisées en matière de droits de l'homme de sources externes indépendantes et nous établirons un dialogue et des discussions sincères avec les parties prenantes.

### **Éducation et formation**

Nous mettons en place l'éducation et la formation appropriées des cadres et employés de sorte que la présente Politique soit intégrée à l'ensemble de nos activités commerciales et mise en œuvre de façon efficace.

### **Divulcation des informations**

Nous émettons des rapports réguliers sur nos initiatives en matière de droits de l'homme et sur le statut de notre travail de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme par des moyens de communication tels que notre site Internet et des rapports intégrés.